

Marmande

T E R R E D E G A R O N N E

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Décision n° 2024.076

Mise à disposition de la salle de l'Espace Exposition-
Partie carrelée au profit du RÉPUBLICAIN

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021.F.02 du 5 juillet 2021, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire les missions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Républicain, représenté par Monsieur Ludovic ROBET, Éditeur Nouvelle Aquitaine, dont le siège est situé sis 38 Rue Léopold Faye, 47200 Marmande, sollicite la salle de l'Espace Exposition/Partie carrelée, à titre gratuit, pour l'organisation du Job-Dating du Républicain.

Le Maire de la ville de Marmande,

- Décide de mettre à disposition gracieusement la salle de l'Espace Exposition au profit du Républicain,
- Précise que la mise à disposition est consentie le jeudi 11 avril 2024.
- Autorise la signature de la convention de mise à disposition de l'Espace Exposition/Partie carrelée au profit du Républicain.

*En application de l'article L.2122.23 du Code Général
des collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision
lors de la prochaine séance du Conseil Municipal*

Fait à Marmande, le 25 mars 2024
Le Maire de Marmande

Joël HOCQUELET